

03 juin 2022 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juin 2022](#)

Accord de coopération avec les régions concernant la cotisation aux ressources propres de l'UE

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'accord de coopération concernant la cotisation nationale aux ressources propres de l'UE, pour les déchets d'emballages plastiques non recyclés

Dans la décision "2020/2053 de l'UE relative au système des ressources propres de l'Union européenne", le plafond des ressources propres a été relevé exceptionnellement et temporairement de 0,6 % pour permettre le financement du programme NextGenerationEU. L'augmentation a été réalisée par l'introduction d'une nouvelle catégorie de ressources propres, à savoir une contribution nationale calculée sur la base d'un taux d'appel par kilogramme de déchets d'emballages plastiques non recyclés.

Étant donné que la politique de gestion des déchets relève de la compétence des régions, mais que les autorités fédérales sont chargées de payer les contributions aux ressources propres de l'UE, le gouvernement fédéral souhaite conclure un accord de coopération avec les autorités régionales.

Le projet d'accord de coopération prévoit une disposition dans les domaines suivants :

- la détermination du poids sur lequel la contribution est calculée
- la motivation de l'introduction de cette contribution : réduire la pollution causée par les emballages en plastique
- le rôle que la Commission interrégionale de l'Emballage et l'AG Trésorerie pourraient jouer dans ce domaine
- le principe du préfinancement et le versement des contributions par l'autorité fédérale à l'Union européenne
- le préfinancement et le paiement de la contribution par les Régions et l'autorité fédérale

Le ministre des Finances et la secrétaire d'État au Budget sont chargés de présenter l'accord de coopération au Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

+32 475 76 65 26

miet.deckers@vincent.minfin.be

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 06

<https://debleeker.belgium.be>

info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol

Porte-parole

+32 476 60 08 91

bavo@debleeker.be

Nele Matthys

Porte-parole

+32 479 90 90 77

nele@debleeker.be